



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 28 avril 2016, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 162'000.- pour la réalisation d'un parking communal souterrain de 80 places dans l'îlot des Menuisiers. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 2 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet
(DA 020-2016) Décision prise par 30 oui, 0 non et 1 abstention

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 363'870.-, destiné à l'acquisition d'un véhicule utilitaire à traction électrique, d'un véhicule utilitaire équipé d'un pont basculant et d'une ridelle élévatrice, d'un véhicule utilitaire équipé d'un pont fixe, d'un transporteur électrique équipé d'un pont basculant, d'un transporteur électrique équipé d'une installation de lavage à haute pression, d'un fourgon, d'une tondeuse autoportée à coupe frontale, d'une remorque WC, d'un élévateur à fourches et d'un véhicule destiné à la police municipale dont à déduire la valeur de reprise des véhicules utilitaires légers A01, V07, A13, A11, de la tondeuse frontale J04 et du véhicule de la police municipale PM802 pour un montant total de CHF 13'480.-. De comptabiliser la dépense et la recette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir la dépense nette, après déduction de la valeur de la reprise des véhicules A01, V07, A13, A11, J04 et PM802 au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2017.

(DA 024A-2016) Décision prise par 31 oui, 0 non et 0 abstention

D'accepter la modification de l'assiette de la servitude d'usage de parc public qui grève la parcelle 1215 de Carouge au profit de la Commune, au parc des Moraines. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer l'acte notarié nécessaire.

(DA 029-2016) Décision prise par 31 oui, 0 non et 0 abstention

Le délai pour demander un référendum expire le 15 juin 2016.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :
Pierre Maulini